

VALDERIES

Ordures ménagères : augmentation de la taxe.

Le comité du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Valence-Valdériès s'est réuni le 08 mars 2021 à la salle polyvalente de Valdériès. Après avoir accueilli les délégués des 24 communes adhérentes, le président de Trifyl Daniel VIAELLE et les collaborateurs de ce dernier, le président du SICTOM Vincent RECOULES a ouvert la séance. Le projet Trifyl Horizon 2030 a été présenté à l'assistance. Un point a été fait tout d'abord sur la performance de la collecte du SICTOM et sur les objectifs à atteindre en 2025 soit 196 kg/hab/an pour les déchets résiduels, 65 kg/hab/an pour la collecte sélective, 33 kg/hab/an pour le verre, le tout avec un taux de refus qui devra baisser de 19% à 15%. Pour atteindre ces résultats, il conviendra de réduire de 20% le volume des ordures ménagères en optimisant le compostage, en triant et recyclant tous les emballages en plastique, en valorisant le tout venant et la matière énergétique et enfin en collectant les biodéchets auprès des particuliers qui devront les renfermer dans des petits sacs de couleur différente mis à disposition. Sur le plan des conditions et trajectoires tarifaires, deux nouveaux éléments vont avoir une incidence financière à la hausse. Le tonnage autorisé dans le bioréacteur passe de 200.000 T en 2020 à 80.000 T en 2025, nécessitant l'externalisation de 35.000 T de déchets. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) passe de 18 €/T en 2020 à 65 €/T en 2025. Pour éviter une forte dépendance aux coûts de l'externalisation et à la hausse de la TGAP, Trifyl a décidé d'investir 150 M€ sur la période 2020/2024 dans les réalisations suivantes : construction d'une usine de valorisation des déchets résiduels à Labessière-Candeil, construction et extension d'un centre de tri pour tous les emballages ménagers à Labruguière et reconversion du centre de tri de Blaye-les-Mines. « *Devant cette nouvelle situation, ne rien faire aurait été pire. Notre projet va amener une maîtrise et une stabilisation des coûts dans la durée* » indique Daniel VIAELLE. Le président du SICTOM a ajouté que la contribution 2021 s'élève à 48 € HT par habitant et qu'elle allait augmenter du fait de ces nouvelles dispositions de 07 € par an durant quatre années. En fin de séance, le comité a approuvé à l'unanimité le projet d'extension des consignes de tri auprès de la Sté CITEO, éco organisme en charge des déchets recyclables conformément au projet de reconfiguration du centre de tri de Labruguière.

Pierre Ricca.